

Les emplois d'avenir, « un dispositif qui marche ! »



Au 15 septembre, déjà 114 emplois d'avenir ont été passés dans le secteur non-marchand, et 29 dans le monde de l'entreprise. Une dynamique dont se félicitent tous les acteurs de l'emploi des jeunes.

La Drôme a été l'un des tout premiers à se lancer dans le dispositif des Emplois d'avenir. Une tendance dont les effets sont visibles sur la Mission locale de Romans Drôme des collines et du Royans-Vercois.

D'ailleurs, sur les 114 contrats signés entre des jeunes de moins de 26 ans et des collectivités territoriales. Pas étonnant de constater que le conseil général en a recruté 28 %.

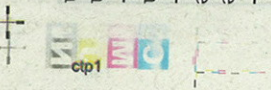
Mais ce n'est pas le seul. Fort heureusement pour le président de la Mission locale Gérard Willmann qui se félicite du succès de ce dispositif. « D'ici, une dizaine de jours on devrait atteindre l'objectif de 196 emplois d'avenir sur le territoire », annonçait-il avec un large sourire. Si les associations ou collectivités jouent globalement bien le jeu. Des efforts doivent

se poursuivre du côté des entreprises. « Ce n'est pas étonnant car les critères se sont assouplis plus récemment pour les chefs d'entreprises », analysait Wilfried Faure, le directeur de Pôle Emploi.

À la clef, pour ces jeunes peu qualifiés : des CDD voire des CDI. Et avec la crise actuelle, le bilan de la Mission locale est positif. « D'autant plus, que les Emplois d'avenir viennent compléter "l'offre" des contrats aidés sur lesquels nous intervenons pour les jeunes en recherche d'emploi », constataient le directeur Pierre Brillaud et Fabrice Moulin de la Mission locale. Daniel Bignon de conclure : « Outre son tremplin vers le monde du travail, cet outil met l'accent sur la formation. C'est selon moi, la clef de la réussite ».

Dauphine Libère - 11/10/2013

LDL26DGE109



Mission Locale - Drôme-des-Collines-Royans-Vercors

Les contrats d'Avenir : ça marche



167 contrats d'Avenir ont été signés.

35 heures.

Secteur marchand : Toutes entreprises du secteur privé.

Secteur non marchand : associations, collectivités locales, départements, établissements publics...

Aide de l'Etat pour 3 ans à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour les employeurs du secteur non marchand et 35% pour le secteur marchand.

Les emplois d'Avenir (1) ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir des accès à une qualification aux jeunes, qualifiés ou non, qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle.

La mission locale Drôme-des-Collines-Royans-Vercors a en charge la gestion des contrats. Le président Gérard Willmann et le directeur Pierre Brillaud insistent sur la richesse du dispositif qui offre une véritable entrée du jeune dans le marché du travail. L'objectif assigné au niveau national est de 100 000 contrats.

167 contrats signés

Pour la mission locale, l'objectif est de 152 (non marchands) et 44 (marchands) soit 196. Les résultats sont

satisfaisants pour l'instant, 130 contrats non marchands ont été signés et 37 contrats marchands.

Et Pierre Brillaud de marteler : *"Ce n'est pas l'insertion, c'est un contrat à durée déterminée (CDD), rémunéré au SMIC avec des ouvertures sur un contrat à durée indéterminée (CDI). C'est une véritable entrée dans la vie active"*.

Et de renchérir : *"Nous restons mobilisés sur les contrats d'insertion, les CAE, les CIE. La fréquentation des jeunes dans nos locaux est en constante augmentation. Pour le premier accueil nous avons noté une hausse de 5%. Je le répète nous restons mobilisés. Nous comptons remporter cette bataille. Les chiffres sur les accès aux emplois sont stables"...* La mission locale collabore avec Pôle Emploi pour les

contrats emploi génération.

Ces dispositifs combattent la précarité de la jeunesse. Sans emploi, les jeunes se retrouvent confrontés à des problèmes de logement, de santé... chaque contrat d'Avenir signé est un combat gagné.

D.R.

(1) Les jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés), ou pas qualifiés. Les jeunes sortis sans diplôme de leur formation initiale. Les jeunes peu qualifiés.

L'emploi d'Avenir peut être conclu en CDI ou en CDD. Ces contrats sont d'une durée de 3 ans (au minimum 1 an). Les emplois d'Avenir sont en principe prévus à temps plein, soit